

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.06.2018	11h39	18.170	DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste
Titre : Quelle politique du personnel pratique l'État avec les collaborateurs atteints par une maladie grave ?
<p>Contenu :</p> <p>Les témoignages de personnes atteintes de cancer ou d'une autre maladie grave convergent pour souligner la difficulté à retrouver leur place dans la vie active.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil d'État peut-il nous dire quelle politique du personnel est pratiquée pour accompagner le retour des collaboratrices et collaborateurs de l'État après une maladie grave et maintenir leurs compétences professionnelles ? – Est-il par exemple possible, au cours du traitement ou après le traitement, de reprendre le travail graduellement ? – Les collaborateurs et collaboratrices proches sont-ils informé-e-s ou formé-e-s pour accompagner le retour d'un-e collègue touché-e par la maladie ?
<p>Développement :</p> <p>Après avoir affronté la maladie, beaucoup de personnes malades sont confrontées à un deuxième combat, celui de retrouver leur poste de travail. Les troubles musculo-squelettiques, les problèmes psychiques et les cancers constituent les trois causes principales des absences de longue durée.</p> <p>Si de nombreuses personnes touchées par une maladie grave peuvent continuer de travailler après leur maladie, elles rencontrent bien souvent des difficultés physiques (difficulté à exécuter certains gestes, fatigabilité) et psychologiques (peur du regard des autres, doute quant à la faculté de retrouver toutes leurs compétences professionnelles, angoisse, etc.).</p> <p>La double peine – la maladie et le déclassement professionnel – est une réalité pour beaucoup de personnes. D'ailleurs, les chiffres attestent de cette réalité bien triste. Suite à un cancer, par exemple, le risque d'être au chômage est 37% plus élevé !</p> <p>Le rôle de l'employeur est essentiel pour accompagner le retour des personnes au travail. Pourtant, employé-e-s mais aussi employeurs sont souvent démunis face à la maladie.</p>
Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Corine Bolay Mercier		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Annie Clerc-Birambeau	Marie-France Matter	Sylvie Fassbind-Ducommun
Anne Bourquard Froidevaux	Laurent Duding	Nathalie Matthey
Souhaïl Latrèche	Johanne Lebel Calame	Jean-Claude Berger
Dominique Andermatt-Gindrat	Jonathan Gretilat	Françoise Gagnaux